



PROTECTION DE LA POPULATION

Le Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Principes, organisation et fonctionnement à Saint-Imier

Qu'est-ce qu'un PRU ?

Un lieu fixe, connu à l'avance, où la population peut se rendre en cas de catastrophe ou de situation d'urgence pour obtenir des informations et de l'aide.

Le PRU n'est pas un abri. C'est un point de contact et de coordination entre les autorités et les habitants, notamment lorsque les moyens de communication habituels (téléphone, internet) ne fonctionnent plus.

1

PRU au minimum par commune, en Suisse



Relié au réseau radio POLYCOM des services de secours et de sécurité

Pourquoi ce dispositif a-t-il été créé ?

Le concept est né d'un constat simple : lors d'un exercice de sécurité national (2014), une panne étendue des télécommunications et de l'électricité a rapidement fragilisé le fonctionnement de la société.



Où se trouve un PRU ?

Les PRU sont installés dans des bâtiments publics, choisis pour rester accessibles à la majorité de la population, à pied, à vélo ou en véhicule.



Écoles

Salles de classe ou préaux



Salles polyvalentes

Salles de gymnastique ou communales



Bâtiments communaux

Administration ou infrastructures civiles



Ouvrages de protection civile

Abris ou postes déjà équipés

Où en est le PRU à Saint-Imier ?



Protection de la population — Point de Rencontre d'Urgence

Les cinq missions du PRU



Accueil

Premier lieu où se rendre en cas d'événement



Information

Échange entre les autorités et la population



Communication

Accès aux services d'urgence (117/118/144)



Assistance

Biens de première nécessité selon la situation



Évacuation

Point de rassemblement si un déplacement est nécessaire

Qui décide de la mise en service ?

DÉCISION COMMUNALE

Événement local ou limité

La commune de Saint-Imier active elle-même son PRU pour un événement circonscrit à son territoire.

DÉCISION CANTONALE

Événement de grande ampleur

Pour une crise régionale ou cantonale, l'activation est coordonnée par les autorités du canton de Berne.

Dans quels cas le PRU est-il activé ?

- Panne de courant prolongée ou blackout
- Incendie majeur ou accident grave
- Interruption du réseau téléphonique ou d'internet
- Pollution de l'eau potable
- Séisme ou glissement de terrain
- Pénurie et délestages cycliques d'électricité
- Inondation ou rupture de barrage
- Tout événement nécessitant une évacuation



Cette liste n'est pas exhaustive : le PRU s'adapte à la nature et à l'ampleur réelle de l'événement.

Équipement et moyens à disposition



Radio POLYCOM

Liaison directe avec police, pompiers et sanitaires, indépendante du réseau téléphonique civil.



Alimentation de secours

Certains PRU restent opérationnels même en cas de coupure de courant prolongée.



Matériel d'information

Affichage, documentation et supports pour informer la population sur place.



Personnel communal

Collaborateurs de la Municipalité principalement ou membres de la protection civile assurent l'accueil.

Qui exploite le PRU au quotidien ?

La responsabilité de la mise en place et de l'exploitation appartient à la commune.

Le PRU est rendu opérationnel grâce à la mise à contribution du personnel de la Municipalité.

Ce que vous pouvez y faire, selon la situation



Obtenir des informations officielles et fiables sur la situation en cours



Signaler un besoin d'aide, ou proposer votre aide à d'autres habitants



Passer un appel d'urgence (117 police, 118 pompiers, 144 ambulance)



Recevoir, en quantité limitée, de l'eau potable, de la nourriture ou des premiers soins



Se rendre à un point de rassemblement en vue d'une évacuation, si nécessaire

Comment reconnaître un PRU actif ?



Une signalétique visible

Un panneau et/ou une oriflamme sont installés devant le site dès son activation.



Une annonce officielle

L'activation est communiquée par la radio, la télévision et l'application Alertswiss.



Un emplacement consultable en ligne

Le site www.pointrencontreurgence.ch recense l'emplacement de chaque PRU en Suisse.

Sources et informations complémentaires

- www.pointrencontreurgence.ch — emplacement des PRU en Suisse
- www.notfalltreffpunkt.ch — portail cantonal bernois (NTP BE)
- www.alertswiss.ch — alerte et information officielle en temps réel
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP) — concept national
- Amt für Bevölkerungsschutz, Sport und Militär (BSM), canton de Berne
- Commune de Saint-Imier